



CHS-CT DU

13 NOVEMBRE 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service,

Pendant 5 années les agents de la DGFIP ont fait les frais de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Emblème du Sarkozisme, appuyée sur la fusion DGI-DGCP, elle a sabordé le service public fiscal, foncier et financier, laminé les effectifs et conduit à une dégradation sans précédent de la vie au travail, de l'accomplissement des missions et des conditions d'accueil des usagers.

La CGT a combattu ces logiques destructrices. Ce n'est pas pour accepter aujourd'hui « une démarche stratégique », marque de fabrique du nouveau Directeur général, qui porte des orientations identiques !

C'est bien de cela dont il est question ! C'est dans la voie de nouvelles régressions pour notre service public et ses agents que le gouvernement et ses nouveaux serviteurs veulent nous engager. Et pour tenter de faire accepter ces choix, le Directeur Général n'a rien trouvé de mieux que de demander aux agents de rechercher, une nouvelle fois, des simplifications dans les missions.

- Argument officiel : alléger les tâches des services.
- Argument réel : faire participer les agents à la poursuite des suppressions d'emplois.

Emploi, budgets, statut, dialogue social, qualifications, promotions, rémunérations, réseau, vie des services : tous les éléments permettant aux agents de rendre un service public efficace, de le dynamiser au service de la nation et de l'égalité de traitement des citoyens continuent à être en ligne de mire. Tout doit être sacrifié sur l'autel de la politique d'austérité choisie par le gouvernement.

Et c'est bien sur tous ces sujets que portent les revendications des personnels !

Ces choix là sont insupportables car ils vont aggraver encore et encore le quotidien des services. Déjà dans de nombreux endroits, la situation est explosive !

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour de ce CHSCT, nous tenons à revenir sur l'un des nombreux points figurant dans nos précédentes liminaires des 29 mars, 10 mai et 27 septembre dernier et qui touche précisément le fonctionnement de ce comité, son organisation et plus particulièrement la lettre de mission de l'assistant de prévention ainsi que sa doctrine d'emploi.

Depuis le 1er janvier 2012, vous avez nommé au poste d'assistant de prévention, M. Berry ici présent. Nous tenons à rappeler que sa fonction essentielle est d'assister et de conseiller le chef de service.

Ses missions doivent s'articuler autour de :

- la **prévention des dangers**,
- l'**amélioration des méthodes et du milieu de travail** en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'approfondissement dans les services de la **connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre rapidement**,
- enfin, la **disponibilité** et la **bonne tenue des différents registres** de chaque bâtiment.

Il lui appartient également de **contribuer à la bonne connaissance des règles HS par les personnels** et à leur bonne application.

Il **doit proposer** en cela **des mesures pratiques visant à améliorer la prévention des risques professionnels** en s'appuyant sur les rapports ISST, MDP et délégation du Comité.

Il doit **contribuer à l'analyse des causes d'accidents de service** et **participer à la sensibilisation et la formation des personnels**.

Enfin, il est associé de fait à la démarche ainsi qu'à **la mise en œuvre du Duerp de même qu'il participe à l'élaboration du PAP**.

Son action doit se faire en partenariat étroit avec l'ISST et le MDP. Il va s'en dire qu'elle doit également se faire de manière régulière avec le secrétaire animateur, les acteurs internes de la direction et plus particulièrement le pôle RH/Logistique et enfin le secrétaire du CHS et les OS.

De part son positionnement fonctionnel, cet acteur de prévention représente le cœur même du dispositif identifié au travers du plan ministériel pluriannuel 2012-2014 et qui doit être mené au sein même du Comité de l'Yonne.

Malheureusement, au cours de l'ensemble de nos réunions plénières de l'année écoulée, **la CGT**, mais aussi les autres représentants du personnel, ont eu l'occasion dans des déclarations liminaires ou dans des interventions en cours de séance, d'attirer votre attention sur un certain nombre de dysfonctionnement dans cette instance départementale:

Réunions de groupes de travail ou plénières peu ou mal préparées, retard régulier dans les

demandes de devis, nombreuses erreurs matérielles dans le suivi des formations, dans les convocations, manque d'animation, retard dans la mise à jour 2012 du Duerp qui aurait dû être finalisé depuis plusieurs mois, absences répétées lors des exercices d'évacuation, méconnaissance de certains textes en vigueur, remise tardive, régulièrement dénoncée, des documents préparatoires aux réunions, de certaines notes ministérielles, non transmission de tableaux de synthèse maintes fois demandés lors de groupes de travail (rapports ISST, accidents de service, exercices d'évacuation), transmission omise des copies courriers envoyés aux Mairies dans le cadre de travaux et de plans de prévention, mise en ligne de manière régulière sur Ulysse des documents de manière régulière non faite, toujours pas d'envoi d'informations par le biais du flash89, la liste peut paraître longue mais elle correspond à la réalité et n'est pas exhaustive.

Dans cette instance, chacun s'accorde à le reconnaître, la CGT occupe une place importante et a toujours joué le jeu en participant de façon constructive à la vie de l'instance.

Monsieur le Président, nous avons fait preuve de patience au regard des dysfonctionnements signalés depuis des mois tout en attirant votre attention sur ceux-ci et leurs conséquences négatives sur le fonctionnement serein de l'instance.

La CGT a pris le secrétariat du CHSCT le 10 mai 2012. Elle tient à rappeler que si des mesures claires et précises relatives à ses demandes ne sont pas rapidement prises en compte dans les semaines à venir, elle s'interroge sur la possibilité, ou non, de continuer à occuper ce poste de manière pérenne jusqu'à la mi-2013.

Au vu de l'ensemble de ces remarques, nous souhaitons qu'une solution rapide soit trouvée pour qu'un terme soit mis aux problèmes d'organisation et que nous puissions de nouveau travailler dans la sérénité de manière constructive et non dans l'essoufflement et la perte de temps.

Cela passe obligatoirement, nous semble-t-il, par une redéfinition des rôles tenus aussi bien par l'assistant de prévention que par le secrétaire animateur par intérim mais également les services de la Logistique et peut-être, pourquoi pas, ceux de la Formation professionnelle dont on pourrait se permettre d'envisager qu'il prenne temporairement le relais sur la gestion de nos différentes formations.